



Abitibi, 5 février 2024

Charrette, out!

L'Action boréale réclame la rétrogradation vers les banquettes arrière de l'Assemblée nationale, du ministre irresponsable de l'environnement, Benoît Charette. Où il aura tout le loisir de côtoyer et protéger des plantes vertes, souhaitons-le.

Le rôle d'un ministre de l'Environnement, comme l'a établi son premier titulaire, Marcel Léger, lors de la création de ce ministère en 1979, consiste à être *le chien de garde de l'environnement*. Et non, comme s'évertue à le transformer Benoit Charette, depuis sa nomination au poste en 2019, en un *chien de traîneau* à la disposition des money junkies miniers et industriels. Un simple « vendeur d'pays » comme les appelaient nos anciens.

L'incompréhensible maintien de ce ministre à son poste donne le vertige en regard des décisions hallucinantes que ce saboteur public a pu prendre durant son mandat, à l'encontre même des raisons d'être de notre ministère. Du jamais vu.

En voici quelques-unes:

2023 Northvolt. Dissimulation.

En juillet 2023, à l'insu de toute attention publique, Benoît Charrette modifie une des normes assujettissant les mégas projets industriels de stockage d'énergie à une étude d'impact et aussi à des consultations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Ce grossier tripotage fait en sorte que le projet privé de Northvolt peut maintenant assécher et détruire de rarissimes milieux humides en Montérégie sans devoir en justifier la pertinence devant qui que ce soit. Les tortues seront donc enterrées vivantes.

Un funeste précédent qui sacralise le principe d'exploitation des ressources au détriment de sa conservation, bouclant la mainmise de l'industrie sur nos vies. Et ça vient du ministre de l'Environnement lui-même!

2022 Fonderie Horne. Trahison.

Au cours de la campagne électorale de 2022, François Legault s'est engagé formellement à respecter la volonté de la population de Rouyn-Noranda d'être sujette à la même norme québécoise concernant l'arsenic dans l'air ambiant (3mg/m3).

Depuis 1928, ce poison vif émane de la fonderie Horne aujourd'hui propriété de la multinationale suisse Glencore. Il peut atteindre des niveaux de concentration dépassant plus de 300 fois la norme. Les dommages sur la santé des gens et particulièrement sur celle de enfants, sont actés. Ces derniers peuvent venir au monde plus petit, entre autres.

À peine réélu pour un second mandat, son *chien d'poche* Charette annonce derrière des portes closes à Rouyn-Noranda qu'il va plutôt s'entendre avec Glencore pour que sa fonderie ne dépasse pas cinq fois la norme québécoise. Mais dans cinq ans seulement. Sinon, elle recevra, tenez-vous bien, un « avis de non-

conformité ». Ayoye! En attendant, on procèdera à la déportation des résidents du quartier Notre-Dame-de-Protection.

Il est des pays où on sanctionne la « non-assistance à personne en danger ». Dans ces pays, quiconque, sans risque pour lui, s'abstient volontairement d'empêcher un délit contre l'intégrité corporelle de la personne, pourrait être puni de cinq ans d'emprisonnement. Malheureusement, là, il n'y aura pas de plantes vertes pour le ministre.

2022 Caribous forestiers. Lâcheté.

En décembre 2022, ce même ministre à visage à deux ou trois faces réversibles annonce, lors de la grand-messe internationale COP 15, qu'il allait mettre à jour la liste des espèces animales menacées du Québec, **tout en refusant d'y inclure le caribou forestier**. En 2003, celui-ci fut pourtant reconnu comme étant en danger dans le reste du Canada.

Depuis l'élection de la CAQ en 2018, on nous promet un plan de gestion pour sauver le caribou forestier. Et depuis on ne cesse de le reporter, reporter, reporter, prétextant un manque de connaissances sur l'espèce alors que c'est l'ongulé le plus documenté en forêt boréale circumpolaire.

Il en reste neuf exemplaires à Val-d'Or, tous en enclos! En réalité, la seule stratégie que semble envisager ce ministre pour raccourcir la liste des espèces menacées, c'est simplement d'attendre qu'elles disparaissent.

2020 Aires protégées. Mensonge.

En décembre 2020, le ministre Benoît Charette annonçait en grandes pompes au monde entier avoir atteint l'objectif de 17% de conservation du territoire québécois. Voici comment il a réussi son véritable « tour de farce » :

Juste à la veille de sa déclaration solennelle, il en manquait encore beaucoup, d'aires protégées. Pourtant, elles étaient fines prêtes, grâce au monumental travail de concertation et de compromis accompli par la société civile sur une période de dix ans!

Problème pour Charette : Beaucoup de projets de protection se trouvaient dans la forêt commerciale du sud, indisposant ainsi l'industrie forestière. Pour ne pas lui déplaire, il a donc scrappé 83 de ces projets pour les « domper » dans la toundra où il n'y a pas d'arbres.

Sa justification consistait à dire qu'au sud, les terres privées rendaient la tâche trop difficile, trop controversée. Bullshit totale, toutes les 83 propositions rejetées se situaient en forêt publique.

Pour ces raisons, entre bien d'autres, nous réclamons la mise au rancard ou au recyclage de ce mercenaire chien d'poche employé pour réduire à l'insignifiance le peu de pouvoir résiduel du ministère de l'Environnement instauré en 1979.

Ce, dans le simple but d'assurer la protection du patrimoine naturel que nous devons laisser en héritage aux prochaines générations.

Qu'il parte!

Henri Richard*

* Henri Jacob, président & Richard Desjardins, vice-président